



Formation dif après licenciement

Par **philippe95**, le **21/04/2008** à **17:35**

Bonjour,

Suite à mon licenciement mon employeur m'a indiqué mon solde d'heures DIF qui s'élève à 52 Heures. Après avoir trouvé un plan de formation correspondant à ma reconversion (soit deux sessions de 2 et 3 jours) mon employeur m'indique qu'il ne pourra subventionner qu'une seule session de formation.

est-ce normal sur un plan juridique de bloquer la formation DIF à une seule session??

Merci pour votre aide.